

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU CCAS DE LA VILLE D'ETOILE SUR RHONE (Centre Communal d'Action Sociale)

Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation.

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année par la collectivité, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser). Il constitue l'arrêt des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire et doit être soumis au vote de l'assemblée délibérante au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Le compte administratif du budget annexe du CCAS se compose uniquement de la section de fonctionnement. Il n'existe pas de section investissement.

Cette note présente le compte administratif 2024 (CA) du budget du CCAS

Les dépenses de fonctionnement CA 2024 CCAS (en euros)

SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES			
Imputation	Libellé	CA 2023	CA 2024
60623	Alimentation	100,26	794,80
60628	Autres fournitures non stockées	81,72	
60632	Fournitures de petits équipements	45,80	183,23
6064	Fournitures administratives	102,31	
61351	Location véhicule banque alimentaire	981,00	780,00
61358	Autres locations mobilières		13,08
6228	Divers	216,00	
6232	Fêtes et cérémonie	21 480,96	23 377,53
6261	Frais affranchissement	337,96	545,98
6281	Concours divers (cotisations...)	190,75	190,09
TOTAL CHAPITRE 011 - charges à caractère général		23 536,76	25 884,71
65134	Aides	22 050,19	24 665,43
6541	Créances admises en non valeur	150,00	
6558	Autres contributions obligatoires	1 245,00	1 267,00
65748	Subventions de fonctionnement associations	5 200,00	3 800,00
TOTAL CHAPITRE 65 - autres charges de gestion courante		28 645,19	29 732,43
Total Dépenses Fonctionnement		52 181,95	55 617,14

Les dépenses de fonctionnement 2024 comprennent :

- **la location** du véhicule pour la banque alimentaire

- **Actions en faveur des aînés**

- Repas de l'âge d'or avec animation :

Traiteur : 258 participants à 35€/personne pour 9030€ - vin et clairette pour 823 € - groupe d'animation pour 676€ (animation +SACEM)

- Colis de Noël distribués aux personnes de plus de 75 ans :

Dépense de 8652€ (230 colis portés et 29 colis en EHPAD)

- Après-midi récréative pour les séniors

2^{ème} édition de la Troupe « Cabaret » pour 4270€ + goûter

- **Les aides sociales** allouées aux particuliers qui se décomposent ainsi :

- Bons alimentaires pour 2175€ ou carburant pour 340€ soit un total de **2515€ en 2024**

- Aides au chauffage : 3220€ en février 2024 (solde 2023) soit 12 dossiers
10 050€ en novembre 2024 soit 41 dossiers – **au total 13 270€ pour 53 dossiers**

- Aides au paiement de factures : **7 427 € en 2024** : loyers – électricité – gaz – eau – restaurant scolaire – MJC pour vacances scolaires – permis de conduire – réparation véhicule. Dans ce chiffre il est à noter un reversement au trésor public de 300€ : régularisation cantine de 2019 mais l'association gérant la cantine ayant été dissoute, c'est le CCAS qui a dû assumer cette charge.

AU TOTAL 24 665,43€

- Les subventions de fonctionnement versées aux associations en 2024, par le CCAS, qui se détaillent comme suit :

Détail des Subventions - compte 65748	Subventions versées en 2024
123 SOLEIL DES CLOWNS A L'HOPITAL	200,00 €
ALZHEIMER France	300,00 €
ARC EN CIEL REVES DE MOMES	200,00 €
France MYOPATHIE	200,00 €
PARALYSES DE France	300,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE	1 400,00 €
RESTAURANTS DU CŒUR	300,00 €
APAJH	200,00 €
VIRADES DE L'ESPOIR	200,00 €
AFSEP	200,00 €
AFM TELETHON	300,00 €
Total	3 800,00 €

Les recettes de fonctionnement 2024 du CCAS (en euros)

SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES			
Imputation	Libellé	CA 2023	CA 2024
002	Excédent de fonctionnement N-1 reporté	6 976,41	7 810,46
70878	Remboursement par d'autres redevables	386,00	
TOTAL CHAPITRE 70 - produits des services		386,00	-
74748	Subventions et participations/Communes	50 000,00	50 000,00
TOTAL CHAPITRE 74 - Subventions		50 000,00	50 000,00
75888	Autres produits divers de gestion courante		280,00
TOTAL CHAPITRE 75 - Subventions		0,00	280,00
773	Mandats annulés sur exercices antérieurs		420,00
7788	Produits exceptionnels divers	2 630,00	
TOTAL CHAPITRE 77 - produits exceptionnels		2 630,00	420,00
Total Recettes Fonctionnement		59 992,41	58 510,46

Les recettes de fonctionnement 2024 correspondent principalement à la subvention communale de 50 000€ et à quelques dons perçus au profit du CCAS pour 280€.

Les résultats du CA 2024 du CCAS (en euros)

	CA 2023	CA 2024
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	7 810,46	2 893,32

Le budget annexe du CCAS n'ayant pas section d'investissement, le résultat de fonctionnement 2024 sera reporté intégralement au budget primitif 2025 au compte R002 (recette de fonctionnement) pour 2 893.32€.